

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 15 novembre 2004

Présents

David ABIKER, Philippe BRAUD, Christian LARGER, James Mc CEARNEY.
Nicolas BRACONNAY, Nicolas COCHARD, Domitien DETRIE.

Absents ou excusés

Frank BARON (procuration à David ABIKER), Marie-Christine LABROUSSE (procuration à David ABIKER), Jean-Claude LESCURE, Olivier STORCH.

Anne REDONDO, Filip GRABOWSKI, Arnaud ROHMER, Petr NOVAK, Mohammed CHIRANI.

Assistaient à la séance

| | |
|------------------------|--|
| M. Richard DESCOINGS | directeur, |
| M. Laurent BIGORGNE | directeur des études et de la scolarité, |
| M. Francis VERILLAUD | directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges, |
| Mme Marina KUNDU | directrice du MPA, |
| M. Cyril DELHAY | chargé de mission à la direction des études et de la scolarité, |
| Mme Isabelle de VIENNE | chargée de mission à la direction des études et de la scolarité. |

*
* *
*

- | | | |
|------|---|------|
| I. | Conventions Education Prioritaire : bilan et perspectives. | p. 2 |
| II. | Présentation du MPA (Master in Public Affairs) de Sciences Po. | p. 5 |
| III. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 11 octobre 2004. | p. 9 |
| IV. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 9 |

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2004

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Domitien DETRIE.

Richard DESCOINGS indique qu'à la suite du départ de Serge BERSTEIN, professeur des universités, membre de la CP et président de la commission Article 7, qui à Sciences Po, joue le rôle de Conseil d'administration pour l'élection des professeurs des universités et des maîtres de conférence, Jean-François SIRINELLI a été élu pour le remplacer. Il siège au Conseil de direction et au Conseil d'administration et offrira une parfaite continuité entre les différents Conseils de Sciences Po. Par ailleurs, à la demande des élus étudiants de la Commission paritaire et du Conseil de direction, on organisera le 30 novembre au soir une réunion de travail sur le budget de Sciences Po, à la fois sur les perspectives d'exécution de l'année 2004 et sur les grands axes du budget 2005. Cette réunion sera très en amont de la procédure budgétaire, puisque le budget prévisionnel sera présenté fin janvier 2005.

Domitien DETRIE annonce que deux élus étudiants de l'UNEF à la Commission paritaire ont présenté leur démission : Thymée N'DOUR, qui sera remplacée par Anne REDONDO et Sophie BESANCENOT, qui sera remplacée par Arnaud ROHMER.

I. CONVENTIONS D'EDUCATION PRIORITAIRE : BILAN ET PERSPECTIVES

a) Exposé

Cyril DELHAY indique que 132 étudiants ont été admis par la voie des Conventions d'éducation prioritaire (CEP) depuis 2001. Ils poursuivent dans l'ensemble leurs études avec grand succès à Sciences Po, plus de 9 sur 10 passant directement dans l'année supérieure. Comme on l'avait constaté l'année dernière sur les 37 étudiants admis en juillet 2003, plusieurs d'entre eux se trouvent même dans les premiers 10% de leur promotion. 45 étudiants ont été admis en juillet 2004 et viennent de commencer leur 1^{ère} année. Les résultats de la procédure d'admission 2004 ont conforté ceux des années précédentes du point de vue de la conformité aux objectifs, à savoir la diversification sociale et l'excellence du recrutement. Aujourd'hui, conformément aux résolutions votées par le Conseil de direction, on en vient à étudier les candidatures des nouveaux lycées qui souhaitent rejoindre le programme des CEP ; il s'agit de deux lycées de Vénissieux et d'un lycée de Perpignan. Les deux lycées de Vénissieux travaillent en synergie avec le lycée Robert Doisneau de Vaulx-en-Velin, qui a rejoint les CEP en 2003-2004, et présentent un profil très caractéristique de l'éducation prioritaire. Le lycée de Perpignan présente également ces caractéristiques, dans un contexte urbain un peu différent.

Richard DESCOINGS ajoute que l'IEP de Lille a décidé d'adopter le même type de procédure d'admission. L'IEP d'Aix-en-Provence, quant à lui, avait passé une convention avec le lycée Thiers à Marseille pour que ce dernier accueille en préparation de l'examen d'entrée à l'IEP d'Aix des élèves bacheliers venant d'un certain nombre de lycées des quartiers Nord de Marseille. Après en avoir discuté assez longtemps en son sein, l'IEP de Lille souhaite adopter la procédure mise en œuvre par Sciences Po. La discussion que l'on a en ce moment est de savoir si l'IEP de Lille procèdera par lui-même au conventionnement d'établissements situés dans le Nord-Pas-de-Calais et au recrutement des élèves, ou s'il chargera l'IEP de Paris de mener l'ensemble de ces procédures. Le Conseil d'administration de l'IEP de Lille s'est déjà prononcé favorablement sur le principe. Il s'agit maintenant de mener la réflexion sur le contenu précis des procédures. Par ailleurs, la conférence des grandes écoles s'est appropriée l'objectif d'une plus grande ouverture sociale des grandes écoles, qu'il s'agisse des écoles d'ingénieurs ou des écoles de commerce, moyennant une procédure distincte

de celle de Sciences Po, ce qui s'explique notamment par le fait que, non pas officiellement et juridiquement mais dans les faits, la certification par les grandes écoles se fait à l'entrée. On devient polytechnicien, normalien ou HEC le jour où on est reçu dans l'établissement. Pour ces écoles, cela rend plus difficile la diversification du recrutement. Mais elles admettent que cette diversification est importante. Cette prise de conscience est une bonne chose pour tout le monde.

b) Questions et observations

Nicolas BRACONNAY rappelle que l'UNEF a soutenu et soutient toujours les CEP, d'autant plus que cette procédure semble couronnée de succès. Mais elle les a soutenues comme un élément parmi d'autres de la démocratisation de l'accès à Sciences Po. L'UNEF restera donc attentive à ce que cette mesure n'empêche pas la recherche d'autres actions en faveur de la démocratisation. Il rappelle que cette procédure d'admission avait été présentée comme expérimentale et provisoire. Il demande dans quelle mesure son succès la voue à une forme d'institutionnalisation.

Richard DESCOINGS est d'accord sur la première question. Une étape supplémentaire a été franchie avec l'institution d'une épreuve orale d'admission pour l'entrée en 2^{ème} année de 1^{er} cycle. Cela répondait à une demande formulée par l'UNEF, mais partagée par l'ensemble des membres des Conseils de Sciences Po. En effet, l'étude menée par des chercheurs du CEVIPOF montrait que c'est en ouvrant la possibilité concrète de faire valoir les qualités et le potentiel des candidats qu'on pouvait le mieux assurer la diversité du recrutement. Cette réforme a été mise en œuvre dès les recrutements 2004. Cette évolution sera poursuivie dans le courant de l'année universitaire 2004-2005. Richard DESCOINGS pense qu'il faudrait réfléchir à l'extension de cet oral d'admission à l'entrée en 1^{ère} année, en sachant que l'on rencontrera des difficultés d'ordre pratique qui n'auront rien à voir avec l'entrée en 2^{ème} année. Pour cette dernière, les candidats sont déjà bacheliers et on peut organiser les épreuves du début du mois de février jusqu'au début de l'été. Les candidats à l'entrée en 1^{ère} année ne sont bacheliers qu'autour du 6-7 juillet. Se pose la question de savoir comment on peut organiser, en plus des épreuves écrites du début du mois de septembre, des épreuves orales pour une rentrée universitaire qu'il sera difficile de décaler. Il faut réfléchir à un moyen de simplifier les choses. L'une des autres pistes de réflexion concerne le contenu des épreuves écrites pour l'entrée en 4^{ème} année. Beaucoup avaient été surpris par les résultats de l'enquête du CEVIPOF sur le caractère socialement assez peu discriminant de l'épreuve de culture générale. Il reste que dans sa configuration actuelle, l'épreuve de réflexion sur un texte court n'est pas totalement satisfaisante. Le directeur souhaite donc que les groupes de travail compétents puissent examiner la possibilité de la supprimer ou de la réformer. Il souhaite également que l'on mène une réflexion sur le positionnement de Sciences Po vis-à-vis des hypokhâgnes et des khâgnes. Leurs professeurs reprochent à Sciences Po d'écarter les meilleurs de leurs élèves à la fin de l'hypokhâgne et de déstabiliser la démographie des khâgnes. Une deuxième observation, qui est aussi celle des élèves d'hypokhâgne et de khâgne et de l'Inspection générale de l'Education nationale, est qu'en recrutant entre l'hypokhâgne et la khâgne, Sciences Po casse la cohérence intellectuelle qui est organisée par les programmes de classes préparatoires littéraires. D'où, chez des étudiants en 2^{ème} année issus d'une hypokhâgne, soit une certaine nostalgie de la filière hypokhâgne-khâgne, soit le souci de ce que la 2^{ème} année à Sciences Po ne permet pas de potentialiser complètement le début de la formation qui a été suivie en hypokhâgne. Toujours sur cette question, il faut tenir compte du fait que les IEP de province recrutent essentiellement à bac + 2, à l'exception de celui de Bordeaux. Il est difficile pour les candidats de savoir pourquoi il y a une dissociation entre l'IEP de Paris et les IEP de province sur la politique de recrutement par rapport aux hypokhâgnes et aux khâgnes. Cela renforce l'argumentation des professeurs d'hypokhâgne et de khâgne et celle de l'Inspection générale.

Il y a un troisième type de réflexion sur la question du recrutement : on sait très bien que les classes préparatoires aux grandes écoles sont socialement plus discriminantes que les grandes écoles elles-mêmes. Il y a une présélection qui est opérée de fait à travers le recrutement dans des classes préparatoires. Il y a donc une demande pour donner plus de place au recrutement des bacheliers par rapport à celui des classes préparatoires. Dès lors que l'on a un vivier de recrutement très centré sur les hypokhâgnes, on a déjà un vivier de recrutement qui est déjà socialement très sélectionné. Il ne

faut donc pas s'étonner d'amplifier ou au moins de maintenir les effets du recrutement dans les classes préparatoires. Deux arguments sont donc présentés : il faudrait laisser plus de place aux bacheliers et, quitte à recruter des élèves issus des classes préparatoires, les prendre au moment où ils auraient achevé le type de formation intellectuelle qu'on leur propose, sans casser la cohérence intellectuelle de l'hypokhâgne-khâgne.

Le dernier élément n'a pas grand-chose à voir avec la question de la diversité sociale du recrutement, mais avec la qualité de la sélection. L'École normale supérieure de la rue d'Ulm propose à Sciences Po, peut-être avec Cachan et peut-être avec l'ENSAE, de construire une épreuve commune dans le domaine des sciences économiques et sociales. Le même sujet serait choisi par un jury universitaire composé à parité de représentants des écoles concernées, les correcteurs seraient désignés en commun, les grilles de correction seraient élaborées ensemble et les paquets de copies mêleraient les copies de candidats à l'entrée de chacune des écoles concernées. Cette proposition en est encore au stade de la réflexion. On peut envisager de mettre en œuvre les deux premiers points à la rentrée 2005, mais le dernier point ne pourrait pas l'être avant la rentrée 2006. Cela permettrait de bien montrer que la rue d'Ulm et Sciences Po, et éventuellement Cachan et l'ENSAE, recrutent ensemble des élèves ayant suivi le même type de parcours.

Richard DESCOINGS se souvient bien que l'UNEF avait soutenu dès le départ les CEP tout en soulignant bien que cela ne devait pas être un point isolé, mais au contraire participer d'une réflexion commune sur une plus grande diversification de Sciences Po. Toujours dans cet objectif, l'idée d'une préparation en ligne progresse. Sciences Po a travaillé avec La Documentation française, qui a déjà une bonne expertise en la matière. Le directeur espère qu'il pourra présenter dans le courant du 1^{er} semestre 2005 un projet de préparation en ligne à l'entrée à Sciences Po. Cela chamboulerait complètement la situation actuelle, puisque cette préparation en ligne ne serait pas limitée en nombre de personnes pouvant y avoir accès. Cette question avait déjà été abordée en Commission paritaire et en Conseil de direction.

Par ailleurs, il répond à Nicolas BRACONNAY qu'en ce qui concerne le caractère provisoire de la procédure CEP, on reste dans l'expérimentation. Il se réjouit de ce que les premiers élèves qui ont été sélectionnés par la procédure CEP seront diplômés en 2005. On en avait recruté 17 la première année et 15 sont toujours en cours de formation. Pour juger des résultats de cette procédure de sélection, il manque l'évaluation de leurs conditions d'entrée sur le marché du travail, aussi bien vers les entreprises que lors des concours administratifs. Il faudra au moins deux ou trois ans pour évaluer les résultats de la première promotion. Mais les résultats de 15 élèves n'ont pas beaucoup de signification. Il pense que ce n'est qu'en 2008 ou 2009 qu'on pourra procéder à une évaluation en ayant tout le parcours de ces élèves au lycée, tout leur parcours à Sciences Po et les premières années de leur parcours professionnel. Il ne sait pas s'il faudra institutionnaliser la procédure à ce moment. Mais les conventions qui ont été signées avec les lycées à la rentrée 2004 sont prévues pour trois ans. A la rentrée 2007, on fera une première évaluation pour voir s'il faudra modifier la procédure ou monter en puissance.

Christian LARGER demande comment on explique que le taux de CSP défavorisées parmi les étudiants recrutés soit retombé à un sur deux, alors qu'il était de deux sur trois l'année dernière.

Richard DESCOINGS répond que cela dépend d'abord des candidatures qui se présentent chaque année. Les jurys sont extrêmement attentifs à ce que le statut social des candidats ne soit pas le critère du recrutement. De la même manière que l'origine nationale des parents et des grands-parents ou la couleur de la peau ne sont pas des critères, ce n'est pas en fonction de la profession des parents que l'on choisit les étudiants admis. Il peut donc y avoir des variations sensibles d'une année sur l'autre. Une question sera suivie attentivement par Sciences Po, avec les proviseurs et l'Inspection générale : cette voie de sélection conduirait-elle à un retour de la mixité sociale dans les lycées classés en ZEP ? Le grand problème de ces lycées est la concentration d'élèves dont les familles rencontrent les difficultés liées au chômage, à l'exclusion et à la pauvreté. Cette situation est grave parce qu'on ghettoïse les lycées. Il est sûr que si dans les lycées avec lesquels Sciences Po a passé des conventions, on assiste sur plusieurs années à une modification statistiquement significative de la composition de l'ensemble des classes de première et de terminale, l'évaluation pourrait se faire

beaucoup plus tôt, parce que l'objectif recherché, qui était bien d'assurer la mixité sociale du vivier de recrutement de Sciences Po, aurait commencé à être atteint au-delà ce qu'on espérait. Mais on ne peut pas tirer des conclusions sur une année. Si c'était un des moyens d'avoir des classes plus diverses par l'origine sociale et souvent culturelle des élèves, cela changerait considérablement les choses. A ce moment, le caractère expérimental, qui consistait à réamorcer la pompe de la méritocratie républicaine, prendrait tout son sens. Pour la parité homme-femme, on peut espérer que dans plusieurs années ou décennies, on n'aura plus besoin de dispositifs législatifs pour imposer la parité. De la même manière, parce que la procédure CEP aurait fonctionné à plein, on peut espérer que l'on pourra retirer ce système. Mais il faut être très prudent sur la question.

Nicolas COCHARD revient sur le fait que les classes préparatoires aux grandes écoles sont socialement discriminantes et que les élèves issus de ces classes préparatoires sont sur-représentés à l'entrée en 2^{ème} année. Le fait de donner une place plus grande aux bacheliers est une solution possible, mais on pourrait également s'intéresser aux étudiants issus de l'université qui entrent à Sciences Po à bac+1. Ils sont handicapés, parce qu'ils n'ont généralement pas le profil qui leur permettrait de faire face à un concours généraliste. On pourrait réfléchir à la possibilité d'adapter davantage ce concours aux étudiants issus de l'université, sachant que les universités ont une plus grande diversité sociale.

Richard DESCOINGS est d'accord. Il remarque que cette diversité sociale est surtout forte dans les 1^{ers} cycles universitaires et beaucoup moins en 3^{ème} cycle.

II. MPA (MASTER IN PUBLIC AFFAIRS) DE SCIENCES PO

a) Exposé

Francis VERILLAUD indique que le dossier remis aux membres de la Commission paritaire comporte une brochure qui présente le programme du *Master in Public Affairs* de Sciences Po. Il rappelle que le principe de ce Master a été approuvé en juillet 2003 par le Conseil de direction. Le MPA est un programme de 22 mois en anglais, mais des cours de langue française seront offerts aux étudiants. Il est destiné à de jeunes professionnels qui doivent avoir au moins cinq ans d'expérience, dans la mesure où la pédagogie s'appuiera sur l'expérience des étudiants. L'objet de ce programme est de préparer ces jeunes professionnels à des fonctions de responsabilité dans le secteur public, le secteur privé et dans l'interface du secteur public et privé, qui est un des grands sujets d'évolution de la société aujourd'hui. L'ambition de Sciences Po est de faire de ce programme l'équivalent du MBA pour le champ des politiques publiques. Les débouchés se trouveraient dans le secteur public, mais aussi dans le secteur privé, qui est souvent soumis à des mécanismes de régulation et qui peut être intéressé par des professionnels ayant reçu cette formation. Ils se trouveraient également dans les organisations internationales et les ONG. L'un des éléments forts de ce programme est qu'il se fera en partenariat avec deux institutions étrangères, la LSE et la *School of International and Public Affairs* (SIPA) de l'université de Columbia. Le partenariat se fait à la fois dans la présentation générale des trois programmes et dans un mécanisme de plusieurs doubles diplômes entre les trois institutions. Ce sera en quelque sorte une plate-forme avec trois points d'entrée : Paris, New York et Londres. Les étudiants seront admis dans le programme spécifique de l'une des trois institutions et certains d'entre eux pourront éventuellement passer leur 2^{ème} année à Paris, New York ou Londres suivant le point d'entrée et obtenir dans ce cas deux diplômes de MPA. Le programme démarrera en septembre 2005, ce qui veut dire que la campagne de recrutement a commencé. Le MPA est organisé autour d'une équipe. Au niveau de la prise en charge, le directeur académique du programme est Yves SUREL, professeur des universités à l'IEP de Grenoble et agrégé de science politique. La direction exécutive du programme est assurée par Marina KUNDU. Une véritable équipe enseignante s'est formée, qui s'est réunie de nombreuses fois pour mettre au point le cursus présenté dans la brochure. C'est une équipe d'enseignants de Sciences Po enracinés dans ce qui fait le cœur de l'Institut dans le domaine de l'action publique, en relation avec les centres de recherche. Il y a également un fort enracinement par rapport aux pratiques générales de relations de Sciences Po avec le monde professionnel et avec

les praticiens, qui seront très nombreux à enseigner dans ce programme et qui ont été associés à la réflexion et à l'élaboration du cursus.

Le programme devra s'autofinancer. Ce financement repose sur des frais de scolarité qui sont un peu moins élevés que ceux qu'on trouve à la LSE et à Columbia : 20 000 euros par an. Les étudiants pourront accéder à des bourses. Le ministère des Affaires étrangères organise un programme de bourses d'excellence qui s'appelle le programme Eiffel. Le calendrier est conçu pour que les étudiants puissent postuler dès maintenant à ce programme de bourses. En outre, Sciences Po a commencé à négocier avec les ambassades de France dans différents pays pour créer des bourses spécifiques pour ce programme. Par exemple, l'ambassade de France en Chine a décidé d'affecter à ce programme une bourse destinée à un étudiant chinois. L'ambassade de France aux Etats-Unis a fait de même. On peut penser qu'un certain nombre d'autres ambassades créeront également des bourses. En ce qui concerne l'objectif de recrutement, pour la première année, l'idéal serait de recruter une trentaine d'étudiants venant du monde entier pour ce programme.

Pourquoi un MPA à Sciences Po ? Le degré d'internationalisation atteint par l'Institut fait qu'aujourd'hui de nombreuses demandes se dirigent vers Sciences Po, qui a la capacité d'y répondre. Depuis quatre ou cinq années, Sciences Po reçoit régulièrement des délégations, des demandes écrites, des propositions européennes et des propositions *via* les ambassades de France à l'étranger pour des demandes de formation aux affaires publiques dans un contexte international en se distinguant de l'offre de formation continue existant pour les fonctionnaires en exercice. Le deuxième élément qui a conduit à la création de ce programme est le fait que la LSE et l'université de Columbia, qui sont aujourd'hui devenues deux partenaires stratégiques de Sciences Po, avaient déjà un MPA et ont demandé à Sciences Po de participer à la constitution d'une plate-forme de formation. Enfin, avant de lancer ce projet, Sciences Po a fait réaliser des études pour savoir quelle était exactement la demande. La déléguée permanente de Sciences Po en Chine y a mené une enquête en s'appuyant sur les anciens élèves, ce qui a permis de constater que la demande en Chine est considérable. Dans les six dernières années, 48 MPA ont été créés en Chine. Ils ont attiré plus de 20 000 candidats pour un nombre de places réduit. Il est bon de s'interroger sur le fait que la Chine développe les MPA de façon si importante, sachant qu'il existe une grande tradition mandarinale dans le pays. Si le gouvernement chinois a décidé de créer des MPA en milieu universitaire, c'est qu'il y a là un défi important pour la société chinoise. Le MPA de Sciences Po peut se situer comme un élément de réponse à cette demande. Sciences Po a par ailleurs développé une opération de formation continue avec de jeunes dirigeants argentins. Cela a montré que dans un état fédéral comme l'Argentine, il existe de nombreuses demandes de personnes qui ne sont ni dans l'administration, ni vraiment dans les gouvernements des différentes provinces argentines, mais qui sont dans l'interface entre le politique et l'administratif, qui constituent tout un réseau d'expertise, qui ont besoin d'être renforcés dans leurs compétences et qui sont intéressés par ce type de programme.

Le MPA de Sciences Po présente trois caractéristiques principales. Il a été décidé, après de longues discussions, d'adopter le cadre d'un MPA, qui correspond à un référentiel précis. Le premier élément de ce cadre est que les MPA se situent en milieu universitaire et que les académiques participent de la formation. Le deuxième élément est qu'il s'agit de programmes professionnels, qui ont pour but de développer des *skills* et des compétences analytiques. Enfin, ces programmes correspondent à des éléments appliqués. On retrouve cela dans le MPA de Sciences Po à travers les études de cas, qui seront très nombreuses, notamment au niveau de la formation au management, à travers le stage qui se trouvera entre les deux années d'études et à travers un *capstone project* qui mettra les étudiants en situation de responsabilité avec un enseignant pour répondre, dans des conditions de consultants, à une demande présentée par un « client ». Bien que ce programme ait adopté le cadre des MPA, ce qui est indispensable pour se présenter auprès des candidats, il présente des points d'identité spécifiques très forts. C'est vraiment un programme Sciences Po, comme le montrent plusieurs éléments. Le premier est la place que l'on a décidé d'attribuer à l'enseignement de l'économie et des statistiques. Dans le monde anglo-saxon, l'analyse *cost-benefits* est au cœur de la prise de décisions. On a pensé que si les étudiants du MPA devaient connaître ce mode d'analyse, ce ne serait pas une bonne idée de placer l'ensemble de la formation sous l'angle économique, qui doit être un outil d'analyse parmi d'autres, mais pas l'élément central. Le deuxième élément concerne l'enseignement du management.

Il consiste à donner à l'aspect critique du management une place essentielle, c'est-à-dire à la fois de développer les *skills* en termes de communication, d'aspect budgétaire et financier, mais aussi de donner aux étudiants dans leur propre pratique des éléments d'analyse critique sur ces *skills*. L'idée est d'y parvenir surtout à travers des études de cas qui analysent et décortiquent des questions de politique publique sous l'aspect du management et des décisions prises. La troisième caractéristique qui donne une identité forte au programme est l'aspect juridique. Pratiquement aucun MPA ne contient d'élément juridique. Sciences Po a constaté que dans un monde en transformation par rapport à l'articulation entre privé et public, si l'Etat réduit une partie de son champ d'activité, il devient par ailleurs beaucoup plus régulateur. L'étude du droit des régulations est essentielle à la compréhension des transformations de l'action publique. Le quatrième élément caractéristique du programme est son aspect européen, qui a suscité de fortes discussions lors de l'élaboration du cursus. Le choix a été fait de ne pas tomber dans la création d'un programme d'études européennes mais de faire un programme de *public affairs* qui comprenne des éléments d'analyse des politiques publiques dans un contexte européen. Ce contexte européen sera au cœur des pratiques et des savoirs qui seront transmis dans ce MPA. C'est une caractéristique que l'on ne trouvera par exemple pas à Columbia. Enfin, la dernière caractéristique est davantage partagée avec d'autres programmes. Il s'agit de l'introduction de la notion de mondialisation, en voyant comment les politiques publiques aujourd'hui sont questionnées au niveau local et comment de nouvelles approches des politiques publiques se développent aujourd'hui dans le cadre de la mondialisation. Il s'agit par exemple de questions de gouvernance mondiale ou de développement durable, qui remettent en cause l'approche des politiques publiques.

Le MPA de Sciences Po souhaite s'inscrire dans une dynamique forte, qui devrait être assurée dans sa relation avec les programmes de la LSE et de Columbia. Les trois institutions ont étudié les programmes de MPA qui existent dans le monde et ont constaté que la plupart d'entre eux sont inscrits dans des dimensions locales et nationales, et pratiquement jamais dans une dimension globale. Elles ont donc jugé intéressant de réfléchir à la notion de *global public policy* et de faire en sorte que leurs MPA s'inscrivent dans cette dimension. Elles ont décidé de lancer une analyse commune, ce qui conduira à des études de cas communes sur la *global public policy*.

Le recrutement des premiers candidats est en cours. Un certain nombre d'activités de recrutement ont été lancées et sont décrites sur le site Internet de Sciences Po. En outre, des missions de recrutement ont été effectuées conjointement avec la LSE et Columbia. Francis VERILLAUD s'est rendu récemment en Chine, où il a organisé une présentation avec la déléguée permanente de Sciences Po en Chine. Ils ont accueilli une centaine de personnes, dont 25 journalistes, au Centre culturel français pour présenter le MPA de Sciences Po. Les retours presse et les demandes de renseignements de la part de candidats potentiels sont extrêmement importants. L'intérêt pour ce programme est bien là. Le fait de se présenter conjointement avec la LSE et Columbia constitue une originalité extrêmement forte dans la compétition internationale actuelle.

b) Questions et observations

Christian LARGER demande quelle sera la part des étudiants français dans la première promotion.

Francis VERILLAUD répond qu'il n'y aura pas de quotas. On espère que de jeunes professionnels français s'intéresseront à ce MPA. Sciences Po prend contact avec des grandes entreprises comme la RATP et des administrations, parce que les questions qui y sont traitées en termes de management et d'analyse de l'action publique existent en France comme dans d'autres pays. On peut donc penser que de jeunes professionnels français rejoindront le programme. La Caisse des dépôts et consignations montre un grand intérêt pour ce programme.

Richard DESCOINGS précise que le MPA de Sciences Po concernera essentiellement des élèves étrangers. Ce ne sera peut être pas le cas en ce qui concerne les professionnels des entreprises, parce que les problèmes en termes de risque dans un métro sont de même nature quel que soit le pays : différer la diffusion d'un gaz toxique se pose de la même manière partout. La question de la distribution d'eau se pose de façon très différente dans des pays sous-développés, en voie de développement et développés, mais il reste que l'accès de tous à l'eau via un système efficace et qui

limite les risques est une question commune. Mais il ne faut pas s'y tromper : il y aura peu ou pas d'agents publics français dans ce MPA, puisqu'il y a un monopole de l'ENA sur leur recrutement, leur formation initiale et leur formation continue. Il sera intéressant de voir si les administrations territoriales enverront à Sciences Po de jeunes professionnels. Bertrand DELANOË a accepté de faire connaître ce programme à son niveau. Si de grandes villes internationales s'y intéressent, pourquoi pas des grandes villes françaises ? Mais la plupart des élèves seront étrangers.

Philippe BRAUD est heureux que l'on ait évoqué les crises. Il lui semble que dans ce type d'enseignement, il est essentiel de faire une part très importante à la gestion des crises, qui formera à l'avenir une part de plus en plus grande du management. Des juristes travaillent en association avec des géologues, des physiciens et des climatologues sur la théorie des crises. La notion de crise est essentielle et doit apparaître dans ce type de formation.

Christian LARGER ajoute que ce que l'on appelle *issue management* est bien aux confins de la sphère publique et de la sphère privée. Il pense que cette approche sera intéressante.

Richard DESCOINGS précise que la mobilisation de la communauté académique a été importante : des sociologues, des économistes et des politologues ont participé à la réflexion sur les thèmes qui seraient traités par le programme. Il est intéressant que ce programme soit porté par des universitaires.

Domitien DETRIE demande quelles sont les conditions de recrutement dans le MPA. Il suppose que la plupart des candidats admis seront financés par leur entreprise ou leur administration. Il souhaite savoir quels sont les critères académiques.

Francis VERILLAUD répond qu'un score élevé au TOEFL sera requis, puisque le programme sera en anglais. Le dossier de candidature se constituera sur la base des études qui auront été faites auparavant. Les candidats devront avoir au moins terminé un cycle *undergraduate*. En outre, les lettres de recommandation qui accompagneront le dossier auront une très grande importance. Enfin, les candidats devront présenter leur projet en s'appuyant sur leurs expériences professionnelles.

Philippe BRAUD demande s'il y aura un travail de rédaction dans la perspective de l'aide à la décision individuelle ou collective.

Francis VERILLAUD répond que tout au long des enseignements, il y aura une série de travaux écrits et de rédactions de note. Le *capstone project* correspond en fait à cela : il s'agit de mettre les étudiants en situation de proposer une prise de décision après avoir étudié une question présentée par une entreprise, une administration ou une association « cliente », qui demandera à un groupe d'étudiants constitués en conséquence de proposer des solutions et des modes d'actions pour répondre à une situation donnée. Les étudiants feront des recommandations écrites, ainsi qu'une présentation orale avec tous les moyens de communication qui s'imposent.

Richard DESCOINGS souligne que, par exemple, le montage de jeux olympiques dans une ville ou une région présente un champ énorme de réflexion qui vient croiser l'ensemble des préoccupations de politiques publiques à différentes échelles et l'analyse par différentes disciplines. Il est passionnant de voir comment on monte une candidature et de voir comment les Grecs et les Chinois s'y sont pris pour monter des opérations qui sont des prouesses d'organisation et de mise en œuvre.

Nicolas COCHARD demande si les frais de scolarité sont sous le régime de la formation initiale ou de la formation continue. Il souhaite savoir combien ce programme coûtera aux entreprises par année.

Richard DESCOINGS répond que c'est un régime de formation continue professionnelle, puisqu'il faut au moins cinq années d'expérience professionnelle pour se présenter. La scolarité coûtera 20 000 euros par an.

Domitien DETRIE demande dans quels locaux auront lieu les enseignements.

Richard DESCOINGS répond qu'il est un peu tôt pour le dire. Mais il a récemment rencontré le directeur de l'ENA qui a indiqué qu'il ferait tout son possible pour que les amphithéâtres des locaux de la rue de l'Université soient libres dès le printemps prochain. C'est un emplacement possible, puisqu'en principe les élèves de l'ENA suivront une scolarité entièrement organisée à Strasbourg au plus tard à la rentrée 2005.

III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2004

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

IV. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Nicolas COCHARD demande s'il pourrait avoir un planning détaillé des groupes de travail et savoir lesquels vont reprendre.

Laurent BIGORGNE répond que jusqu'en décembre, on a planifié le travail du groupe sur la préparation aux concours administratifs. Il s'est réuni quatre fois depuis le début de l'année et a accompagné aussi bien le processus de diplômation que l'évolution de l'année de préparation aux concours. Ce groupe a décidé prématurément d'interrompre ses travaux, puisqu'il y a un consensus entre les enseignants, les étudiants et Antoine CRISTAU pour dire que les préconisations qui ont été formulées pouvaient passer au stade de la mise en œuvre. Il faut maintenant adopter un certain nombre d'inflexions importantes qui viennent s'inscrire dans le filage du master. Par ailleurs, d'ici la fin du mois, il y aura une réunion sur le budget de Sciences Po. Ce sera une première réunion d'information et on pourra en monter d'autres en fonction des questions des étudiants et de ce dont ils estimeront avoir besoin pour mener à bien leur travail d'élus. Par ailleurs, Laurent BIGORGNE a reçu plusieurs demandes très fortes. Une première demande, qui vient notamment des étudiants étrangers, concerne la charge de travail au niveau du master. On peut sereinement se pencher sur cette question, qui concerne également les étudiants français en double cursus et qui pourrait être traitée par le groupe de travail sur l'évolution des scolarités. Par ailleurs, la direction a travaillé avec les associations permanentes après la Commission paritaire du mois dernier, où les quitus financiers de l'Association sportive et du BDE n'ont pas pu être adoptés. Un certain nombre de questions ont été soulevées, dont Laurent BIGORGNE aimerait saisir la Commission paritaire. Avant de le faire, il souhaite réunir un groupe de travail restreint sur les nouvelles demandes que la Commission paritaire présente à ces associations. Celles-ci sont parfois quasi professionnelles. L'Association sportive de Sciences Po est une des plus grosses associations universitaires de France, elle a une structure très musclée et un budget conséquent. Il faut voir jusqu'où on souhaite aller dans le contrat annuel que l'on passe avec chacune de ces associations, en termes de présentation des comptes et de degré d'analyse. Il y a une demande forte de l'Association sportive pour qu'il y ait un dialogue sur la charge qui va peser sur le trésorier. Si demain la Commission devenait trop exigeante, alors que le fonctionnement d'une association est toujours un peu précaire et tient au rythme d'une année universitaire, on risquerait de faire que plus un élève ne souhaite devenir trésorier d'une association, ce qui poserait de graves problèmes de fonctionnement. L'idée est donc de monter dans les prochains jours deux ou trois séances de travail avec chaque association permanente, pour voir comment elles fonctionnent aujourd'hui, quels sont leurs besoins et ce qu'elles sont capables de faire. Il faut être très pragmatique par rapport aux demandes qui ont été formulées et éventuellement lisser dans le temps les effets de ces demandes. La Commission a demandé, quasiment de façon rétroactive par rapport à l'engagement initial, que les associations présentent un certain nombre de documents. On peut voir ensemble en groupe de travail comment proposer à la Commission de lisser ces demandes pour permettre que d'ici un ou deux exercices les associations parviennent au niveau d'exigence qui est présenté aujourd'hui. Il ne faut pas faire porter le coût de demandes trop fortes sur une seule équipe dont ce n'était pas *a priori* le mandat lorsqu'elle a pris ses fonctions. Il ajoute que les préoccupations de ce groupe de travail rejoindront en partie celles du groupe sur la charge de travail. Celle-ci est particulièrement lourde en master et certaines associations demandent pour leurs responsables des étalements de scolarité. Il faut voir si on a envie d'aller vers ce genre de démarche, qui aboutirait à une professionnalisation accrue des associations et qui aurait des conséquences fortes à la fois pour le fonctionnement et pour les élèves. Par ailleurs, Laurent BIGORGNE a demandé à Cédric PRUNIER, qui succèdera à Marina KUNDU à la tête des 1^{ers} cycles, de relancer le thème de la cohésion des 1^{ers} cycles, surtout dans la perspective de l'ouverture d'un 4^{ème} campus. Cette ouverture peut largement

capitaliser sur la base de quatre années d'expérience des cycles délocalisés et ne doit pas répéter les erreurs qui ont pu être commises lors du lancement de tel ou tel campus. A la demande d'un nombre croissant de membres des Conseils, Laurent BIGORGNE souhaite que l'on identifie mieux le jour où se réunissent les groupes de travail. Il propose qu'un jour de la semaine soit inscrit de façon récurrente, afin d'éviter les problèmes d'agendas qui compliquent l'organisation des réunions.

Domitien DETRIE souhaite aborder la question du travail qui avait été entrepris avec les IEP de province sur la mutualisation de la 5^{ème} année. Ce sujet était à l'ordre du jour à la fin de l'année dernière et la concertation s'était engagée. Il demande si cette concertation avance en ce début d'année universitaire.

Richard DESCOINGS répond qu'il y a maintenant un accord entre tous les IEP pour que les programmes de 5^{ème} année organisés dans chaque IEP soient ouverts à tous les élèves des IEP, quel que soit l'IEP d'origine, avec deux éléments de régulation. Le premier est que le directeur de l'IEP d'origine donne son accord, afin qu'il n'y ait pas de concurrence sauvage sur les meilleurs élèves des IEP. Le deuxième élément est que le diplôme qui sera délivré à l'issue de la 5^{ème} année le sera par l'IEP d'origine. Il ne manque plus que la signature à cet accord. Le directeur le présentera à la Commission paritaire dès que tous les IEP l'auront signé.

Domitien DETRIE remarque que certains IEP ont des cursus plus disciplinaires. Il demande si cela veut dire qu'un étudiant qui sera en 1^{ère} année de master devra suivre la même discipline en 2^{ème} année de master.

Richard DESCOINGS répond que l'idée serait plutôt d'avoir une ouverture. Il n'y a pas exactement la même offre pédagogique dans chacun des IEP pour l'ensemble des domaines. Par exemple, si l'accord est mis en œuvre avec l'IEP d'Aix-en-Provence, on peut envisager d'organiser sous le double sceau IEP de Paris-IEP d'Aix-en-Provence un master qui sera porté par l'IEP d'Aix à Aix-en-Provence. Mais la visée est plutôt celle de l'ouverture, c'est-à-dire de permettre à des élèves d'un IEP qui ne trouveraient pas en 5^{ème} année l'offre pédagogique qu'ils souhaitent d'aller chercher cette offre dans un autre IEP.

Philippe BRAUD souhaite faire une observation générale, qui est tout à fait provisoire. Si on veut gagner la bataille du master recherche et avoir une vraie réforme, il faut vraiment que le master fonctionne sur quatre semestres et non sur deux, cette dernière solution revenant à mastériser des DEA. Or le problème se pose dans la mesure où il y a cette année une distorsion d'effectifs : il y a beaucoup moins d'étudiants en 1^{ère} qu'en 2^{ème} année de master, essentiellement parce que les étudiants qui viennent de l'extérieur entrent directement en 2^{ème} année. Mais ils sont généralement moins bons que les étudiants issus de Sciences Po et ils entrent en grande partie en 2^{ème} année parce qu'ils ne peuvent pas être admis en 1^{ère} année. Le paradoxe est que ce sont des étudiants qui auraient besoin de suivre les cours d'initiation et de mise à niveau de 1^{ère} année. Ils se retrouvent dans une 2^{ème} année où, n'ayant pas le *background* nécessaire, ils sont moins bien formés qu'ils ne l'auraient été dans l'ancienne formule DEA. Il y a deux options. La première est de continuer à faire du DEA sans le dire, ce qui est une mauvaise solution. La deuxième est de jouer vraiment la carte des quatre semestres, ce qui suppose des rééquilibres. Il est urgent de commencer à y penser.

Richard DESCOINGS partage cette analyse. La rentrée 2004 est nécessairement une année de transition, puisqu'il fallait que les élèves déjà en DEA puissent l'achever et puisque toutes les universités françaises n'étaient pas passées à la mastérisation. Cette année, 70% d'entre elles l'ont fait et ce chiffre devrait atteindre 100% à la rentrée 2005. Il faut le temps de la stabilisation. Mais l'école doctorale a bien prévu que le recrutement principal se ferait en 1^{ère} année du master de recherche, le recrutement latéral directement en 2^{ème} année étant très faible. Il faut éviter que dans deux ou trois ans, on s'aperçoive que les masters sont simplement d'anciens DEA. Sciences Po y sera conduit par les universités elles-mêmes, qui n'accepteront pas facilement de voir leurs bons étudiants changer d'établissement après leur 1^{ère} année de master. Ou alors cela voudrait dire que Sciences Po accueille les étudiants dont les universités ne veulent plus.

Philippe BRAUD estime qu'il faut aussi que tout le monde résiste à la pression et à la tentation d'accepter en 2^{ème} année des candidats parce qu'ils viennent en 2^{ème} année. Ce n'est pas simple.

Domitien DETRIE pense que cette question soulève un autre problème : comment faire en sorte que l'accès au master recherche en 1^{ère} année soit intéressant et attractif pour des étudiants ayant réussi le concours d'entrée en 4^{ème} année ? Il n'est pas sûr que cette attractivité soit grande pour les étudiants issus du 1^{er} cycle. Or c'est quand même une formation de grande qualité.

Philippe BRAUD lui demande pourquoi il pense que cette attractivité n'est pas suffisante.

Domitien DETRIE pense que la majorité des étudiants qui entrent à Sciences Po en 1^{er} cycle y entrent dans l'idée de suivre une filière professionnalisante ou pour préparer des concours administratifs. Dans leur idée, c'est plutôt l'université qui est le lieu pour suivre un master recherche. Il serait peut-être intéressant de se demander comment on peut revaloriser cette image.

Philippe BRAUD estime qu'il faudrait lancer une vraie campagne d'information. En réalité, il peut être très intéressant pour les étudiants de faire le double cursus, d'abord parce qu'ils ont moins d'heures de cours qu'en cursus unique. En outre, un master de recherche ne débouche pas forcément sur une thèse de doctorat qui permette de postuler à l'entrée au CNRS, où les places sont rares. Il y a de nombreuses autres possibilités.

Laurent BIGORGNE ajoute que de ce point de vue, on a beaucoup travaillé pour qu'en 1^{er} cycle, de grands cours de sciences sociales soient pilotés par les principaux acteurs des centres de recherche et de l'Ecole doctorale. Aujourd'hui, le CEVIPOF dispense un grand cours sur les pratiques et les forces politiques en Europe et le CERI en dispense un sur la régionalisation et la mondialisation. Erhard FRIEDBERG, qui dirige le Centre de sociologie des organisations, a introduit un cours de sociologie. Il en existe un autre dispensé par une équipe de l'OSC. De plus en plus, les enseignants ont le souci d'informer les élèves, à travers ces cours, que Sciences Po a la capacité de prolonger l'intérêt pour les sciences sociales qui peut naître en 1^{er} cycle. Il est important qu'au-delà de l'information et de l'orientation des élèves de 2^{ème} année, les enseignements eux-mêmes soient les vecteurs de ce qu'est la recherche à Sciences Po.

La séance est levée à 19h 20.